

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2009****DELIBERATION N° 2009/12/319**PRÉFECTURE DE L'ESSONNE  
D. R. C. L.  
BUREAU DE LÉGALITÉ

24 DEC. 2009

**OBJET :** Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Institut Supérieur de Formation des Maîtres Beth Rivkah.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'Institut Supérieur de Formation des Maîtres Beth Rivkah (ISFM) organise un voyage de 5 jours en Pologne fin mars 2010, dont 35 étudiant Yerrois de l'ISFM et 2 accompagnateurs,

CONSIDERANT que l'ISFM sollicite la Commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de faciliter la mise en place de ce projet,

APRES en avoir délibéré,

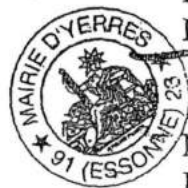
VU l'avis des Commissions Sports Loisirs Jeunesse, Culture et Vie Associative ainsi que Finances et Affaires Générales,

A la majorité des voix (3 abstentions : Mme SITTLER, Mme HACHE-AGUILAR, M. DANIEL),

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 875 € à l'Institut Supérieur de Formation des Maîtres Beth Rivkah,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Député-MaireNicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'YerresCertifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture le 24-12-2009  
et de la publication le 23-12-2009  
Charles de Gaulle  
YERRES CedexTél. 03 49 76 00  
03 48 63 98